



DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
COMMUNE D'ARTANNES SUR INDRE

Arrêté municipal
portant fermeture au public du skate park

Le Maire d'ARTANNES-SUR-INDRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2212-5,

Vu les pouvoirs de police du Maire,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que l'état des installations du skate park constitue un danger pour la sécurité des pratiquants,

Considérant qu'il y a lieu, pour préserver la sécurité publique, d'ordonner la fermeture provisoire du skate park situé derrière le gymnase, rue du Bois des Plantes,

ARRETE

Article 1^{er} : Pour des raisons de sécurité, l'accès et l'utilisation des installations du skate park d'ARTANNES-SUR-INDRE sont provisoirement interdits au public, à compter du 25 juin 2021 et ce, pour une durée indéterminée.

Article 2 : La réouverture de cet équipement au public ne pourra intervenir qu'après une mise en conformité de l'installation et une autorisation délivrée par arrêté municipal.

Article 3 : Madame le Maire d'ARTANNES-SUR-INDRE est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Le non-respect du présent arrêté se ferait aux risques et périls du contrevenant. La responsabilité de la Commune serait dérogée en cas d'accident.

Article 5 : Des affiches portant interdiction d'utilisation seront apposées sur le site de l'équipement.

Article 5 : Madame le Maire d'Artannes-sur-Indre, Monsieur le Commandant de la Brigade de Montbazou, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Préfète d'Indre-et-Loire ;
- La Brigade de Gendarmerie de Montbazou.

Cet arrêté sera également publié, pour information, sur le site Internet de la Mairie

ACTE EXECUTOIRE

compte tenu

de sa publication le : 25 JUIN 2021

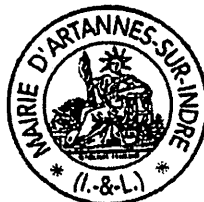
de sa notification le :

et

de sa transmission à la Préfecture

d'Indre-et-Loire le : 25 JUIN 2021

Fait à ARTANNES-SUR-INDRE, le 25 juin 2021



Le Maire,

Isabelle DELACOTE.



Le Maire

Isabelle DELACOTE.